



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/125 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
RELATIVE A L'ACTIVITE D'ACCUEIL DE JOUR GEREE PAR LA FALEP
SUR LA COMMUNE D'AIACCIU**

**CHÌ APPROVA L'ATTRIBUZIONE DI UNA SUVVINZIONI DI FUNZIUNAMNETU
PA L'ATTIVITÀ D'ACCUGLIENZA DI GHJORNU GISTITA DA A FALEP
IN A CUMUNA D'AIACCIU**

REUNION DU 2 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le deux octobre, la commission permanente, convoquée le 17 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
M. Paulu Santu PARIGI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Rosa PROSPERI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

ETAIT ABSENTE : Mme

Isabelle FELICIAGGI

LA COMMISSION PERMANENTE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,

VU le Code de l'action sociale et des familles relatifs à la Lutte contre la Pauvreté et les Exclusions, notamment les articles 115-1 à 115-5 du

chapitre 5,

- VU** la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 portant création du fonds de solidarité pour le logement, et notamment son article 65,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/127 AC de l'Assemblée de Corse du 24 septembre 2020 approuvant la prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa

PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

FIXE la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du dispositif « Accueil de jour » Stella Maris géré par la FALEP à 145 000 euros pour l'année 2020 et **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Collectivité de Corse (programme 5121 - chapitre 934 - fonction 428 - compte 65568).

ARTICLE 2 :

APPROUVE la convention relative au financement de la structure « accueil de jour » Stella Maris à conclure avec la FALEP pour l'année 2020, telle que figurant en annexe, et **AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 2 octobre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 2 OCTOBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SUVVINZIONI DI FUNZIUNAMNETU PA L'ATTIVITÀ
D'ACCUGLIENZA DI GHJORNU GISTITA DA A FALEP
IN A CUMUNA D'AIACCIU**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT RELATIVE A
L'ACTIVITE D'ACCUEIL DE JOUR GEREE PAR LA FALEP
SUR LA COMMUNE D'AIACCIU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'accueil de jour Stella Maris, géré par la Fédération des Associations Laïques et d'Education Permanente (FALEP), offre depuis 1996 un accueil inconditionnel aux personnes en difficulté et souvent marginalisées de la région ajaccienne.

La structure propose à la fois des services répondant aux besoins élémentaires des personnes en grande précarité (douche, buanderie, vestiaire, ...) mais aussi un cadre de vie permettant de restaurer le lien social et un accompagnement social global avec orientation, en fonction des besoins identifiés, vers un large réseau de partenaires (colis alimentaires, permanences sociales et médicales). L'objectif est de permettre à un public souvent très marginalisé d'accéder aux droits.

Après une forte progression lors des trois années précédentes, la fréquentation de Stella Maris tend à se stabiliser.

En 2019, 651 personnes ont été accueillies, en grande partie pour un accès aux prestations de première nécessité et pour des demandes de domiciliation administrative.

Cela représente une moyenne de 95 passages par jour.

Le coût global de l'action pour 2020 est estimé à 380 278 euros.

L'Etat intervient à hauteur de 195 334 euros.

En complément de ces financements, la Collectivité de Corse contribue chaque année au fonctionnement de l'activité.

Il convient donc de reconduire sa participation pour 2020 à hauteur de 145 000 euros. Les crédits sont inscrits au budget programme 5121 - chapitre 934 - fonction 428 - compte 65568.

En conséquence, il vous est proposé :

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du dispositif d'accueil de jour sur la commune d'Aiacciu à 145 000 euros au titre de l'année 2020 ;
- d'approuver la convention de financement à conclure avec la FALEP telle que

figurant en annexe ;

- de m'autoriser à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF D'ACCUEIL DE JOUR
Exercice 2020

ENTRE

La Collectivité de Corse, représentée par le Président du Conseil Exécutif de Corse,

D'une part,

ET

La Fédération des Associations Laïques et d'Education Populaire, la « F.A.L.E.P », située Immeuble Le Louisiane Bâtiment A CS 30027 Ajaccio cedex 1, n° Siret 306 663 717 00222, représentée par sa présidente,

D'autre part,

VU les articles 115-1 à 115-5 du chapitre 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs à la Lutte contre la Pauvreté et les Exclusions,

VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 portant création du fonds de solidarité pour le logement, et notamment son article 65,

VU la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité,

VU la délibération n° 20/125 CP de la Commission Permanente du 2 octobre approuvant la convention relative au dispositif d'accueil de jour géré par la FALEP 2A sur le territoire d'Ajaccio,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : *Objet de la convention*

La présente convention définit les modalités selon lesquelles la Collectivité de Corse participe au financement d'une prestation dite d'accueil de jour, exercée par la FALEP à Ajaccio.

ARTICLE 2 : *Objectifs de la prestation*

La mission centrale de Stella Maris est l'accueil inconditionnel pour toutes personnes en situation de précarité. L'accueil de jour constitue un espace d'observation sociale privilégié de l'évolution des situations des personnes en situation de précarité sur notre territoire. L'accueil de jour constitue une réponse à la lutte contre la pauvreté, en proposant un espace d'échanges, de sociabilité et d'accompagnement aux personnes les plus vulnérables.

L'action s'articule autour des missions suivantes :

- Un accueil inconditionnel offrant aux personnes à la rue ou en difficulté un abri dans la journée, tous les jours de la semaine ;
- La Mise à disposition de services gratuits permettant de répondre à des besoins primaires (hygiène, douches-sanitaires, vestiaire, buanderie, cafétéria et collation) ;
- Un Cadre sécurisant et professionnalisé permettant un échange convivial autour de différentes activités favorisant ainsi la relation de confiance avec les professionnels ;
- Un Service de domiciliation administrative (Arrêté N°2A-2016-12-21-001 du 21 décembre 2016 portant agrément de la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente pour procéder à l'élection de domicile des personnes sans domicile stable)
- Des entretiens sociaux et entretiens spécifiques à la demande permettant d'initier une évaluation et un accompagnement social, dans une stratégie globale de lutte contre l'exclusion et d'accès au droit commun et au logement des personnes sans domicile. Cet accompagnement peut être internalisé ou/et en articulation avec l'ensemble des acteurs de l'intervention sociale et sanitaire.

ARTICLE 3 : Rémunération du prestataire

La Collectivité de Corse met à disposition de la FALEP pour la prestation d'accueil de jour des crédits d'un montant maximum de 145 000 euros.

Le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- 50 %, soit 72 500 euros seront versés à la signature de la convention ;
- le solde sera réglé sur production d'un bilan financier (comptabilité analytique) visé par le comptable et approuvé par l'assemblée compétente, tel que prévu aux statuts de l'association, et d'un bilan d'activité faisant état des résultats, au regard des objectifs visés à l'article 2.

Le montant du solde pourra être revu à la baisse en cas de cessation anticipée de l'activité.

Dans le cas où le compte de résultat fait apparaître un déficit ou un excédent, la FALEP présentera un rapport où seront déclinées :

- En cas d'excédent, la réaffectation du résultat et en fonction des motivations évoquées, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer le versement du solde à concurrence de l'excédent réalisé.
- En cas de déficit, la ou les mesures qu'elle entendra mettre en place pour retrouver l'équilibre des comptes.

Ces documents devront être adressés à M. le Président du Conseil Exécutif de Corse, en deux exemplaires originaux et dûment signés par les personnes habilitées à cet effet, avant le 30 juin 2021.

Ils devront comporter notamment les éléments suivants :

Pour le bilan financier :

- liste des cofinanceurs de la prestation, et montant alloué par chacun d'entre eux,
- liste nominative et temps de travail du personnel affecté à la prestation,

- détail de l'ensemble des charges.

Pour le bilan d'activité :

- nombre de personnes accueillies,
- indicateurs relatifs aux personnes accueillies (classe d'âge, composition familiale, situation socioprofessionnelle, caractéristiques du logement occupé, ...),
- nature des difficultés rencontrées,
- orientations vers d'autres dispositifs d'aide sociale,
- type d'accompagnement proposé,
- nombre de domiciliations administratives,
- statut d'occupation (locataire, hébergé, ...)

La FALEP s'engage à fournir à la direction générale adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires de la Collectivité de Corse, sur demande et à tout moment, d'autres éléments nécessaires à l'évaluation de la prestation.

ARTICLE 4 : Communication

Aucune publication ou communication des bilans relatifs aux missions visées par la présente convention ne peut être effectuée, sauf auprès des autres partenaires financeurs, sans l'accord préalable de la Collectivité de Corse.

Le contractant ainsi que toutes personnes impliquées dans la réalisation des actions sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents qu'ils ont pu recueillir au cours de leurs travaux.

ARTICLE 5 : Contrôle de la mission

La Collectivité de Corse se réserve le droit d'exercer tout contrôle sur pièces et sur place auprès de la FALEP qu'elle estimera utile dans le cadre de la présente convention. A ce titre, les services de la Collectivité de Corse peuvent faire appel en tant que de besoin à toute personne ou organisme qualifiés.

Le prestataire s'engage donc à mettre à la disposition de la Collectivité de Corse tout document comptable, financier, administratif et pédagogique, et à faciliter le contrôle de la structure et de l'évolution de la prestation financée.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2020.

ARTICLE 7 : Dénonciation de la convention

La présente convention prendra fin dans l'un ou l'autre cas suivant :

- Dénonciation par un des signataires avant son terme en précisant les motifs,
- Non-respect des termes de la présente convention.

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la signification par lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties. Elle peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties.

Avant la prise de décision, il est convenu d'un dialogue entre les parties sur la situation constatée, les voies et moyens pour y remédier.

ARTICLE 8 : Litige

Tout litige dans l'exécution de la présente convention fera l'objet, à défaut d'accord amiable, d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX.

**Le Président
du Conseil Exécutif de Corse**

Aiacciu, le

**La Présidente
de la FALEP 2A**

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> première demande <input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère** DDCSPP
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional** CDC
Direction/Service Direction de l'Insertion et du Logement
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)** Agence Régionale de Santé

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Fédération des Associations Laïques et d'Éducation Permanente

Sigle de l'association : FALEP 2A Site web: <http://www.falep2a-ajaccio.fr/>

1.2 Numéro Siret : | 3 | 0 | 6 | 6 | 6 | 3 | 7 | 1 | 7 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 |

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | W | 2 | A | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3 | 1 |
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : Im. Le Louisiane - Bât A - Rue P. Colonna d'Istria - CS 30027

Code postal : ..2...0...1...8...1.. Commune : AJACCIO Cedex 1

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DUBREUIL-VECCHI Prénom : Hélène

Fonction : Présidente

Téléphone : ..0..4...9...5...2...1...4...1...9...7.. Courriel : falepdg@falep2a.org

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : SIMON Prénom : Jean Michel

Fonction : Directeur Général

Téléphone : ..0..6...0...7...8...9...8...4...8...7.. Courriel : jm.simon@falep-prevention.org

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Aide Sociale à l'Enfance	Département 2A	01/01/77
Habilitation Justice	Etat	01/01/90
Hébergement Social	Etat	01/01/85
Domiciliation administrative	Etat	01/01/08

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

La Ligue de l'Enseignement / FNARS / CNLAPS / FNSF / FAPIL / FENAMEF / FESJ / CRESS

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Association loi 1901 affiliées

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	46
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	93
dont nombre d'emplois aidés	7
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	78,17
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	4257

5. Budget¹ de l'association

Année 20.20 ou exercice du 01/01/2020.. au 31/12/2020...

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	190 500	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	288 450
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	190 500	74 - Subventions d'exploitation²	3 592 994
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	518 290	DDCSPP	1 116 275
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	518 290	CDC	2 089 611
62 - Autres services extérieurs	87 893	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	387 108
Services bancaires, autres	87 893		
63 - Impôts et taxes	208 185		
Impôts et taxes sur rémunération	208 185		
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	2 497 582	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	2 497 582	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	336 581	75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	8 422	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	33 991	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	3 881 444	TOTAL DES PRODUITS	3 881 444
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Mise en œuvre dans le cadre de l'accueil de jour Stella Maris, d'une écoute spécialisée de la souffrance psychique et d'un accompagnement psycho-social facilitant l'orientation et le retour aux soins de public vulnérable.

Objectifs :

L'objectif est de favoriser l'accès aux soins pour les personnes précaires, vulnérables ou marginalisées.

- 1- Améliorer l'accès aux droits des personnes (CMU, CMU-C, ACS...) et lutter contre le renoncement aux soins.
- 2- Promouvoir la santé mentale.
- 3- Accompagner le retour des personnes précaires dans les dispositifs de droit commun.

Description :

Stella Maris offre un ensemble de prestations aux personnes les plus en difficultés et sans domicile stable.

Des services dont l'objectif est de répondre à des besoins primaires, sanitaires-douches, buanderie-vestiaire.

Un accueil respectueux et anonyme, à l'espace détente dans lequel les collations sont gratuites permettant aux personnes de se poser dans un lieu en journée en se sentant en sécurité.

Une écoute attentive, bienveillante, assurée en complémentarité d'intervention entre agents d'accueil, travailleurs sociaux et psychologue, avec un service de domiciliation administrative avec consigne numérique solidaire (près de 600 personnes domiciliées dont 248 domiciliations première demande réalisées en 2019).

Un échange convivial qui permet d'établir une relation de confiance avec des professionnels autour de différentes activités internes (bibliothèque, concours jeux échecs-dames, expression) et de permanences de partenaires sous convention : juridiques (CDAD), médicales (médecin du monde ANPAA,UMAAP).

Un accompagnement social de proximité, et psychologique prenant en compte la disponibilité et les capacités du moment de la personne : entretiens sociaux pour ouverture de droits, aide alimentaire (228 ménages), accompagnement vers l'hébergement-logement, à la préparation à l'emploi, 630 entretiens psycho-sociaux réalisés en 2019 permettant de soutenir et accompagner 156 personnes vers le soin.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Toute personne majeure en situation de vulnérabilité et/ou de précarité (que celle-ci soit psychique, physique ou sociale) se présentant dans les locaux de l'Accueil de Jour Stella Maris. Ces personnes sont informées lors de l'accueil qu'elles peuvent rencontrer un psychologue. Le temps de présence du psychologue dans la salle commune, en situation d'observation, est souvent un préalable à un véritable travail de fond, tout comme les entretiens en binôme avec l'assistante sociale.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Grand AJACCIO

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- bureau offrant les équipements informatiques (internet) nécessaires et les conditions adaptées pour accueillir dans le respect des règles de confidentialité des personnes en entretien. Celui-ci est aussi mis à disposition pour les partenaires officiant dans le registre de la santé.
- Un véhicule personnel pour accompagner les personnes dans des lieux assurant des soins ou vers d'autres partenaires lorsque la personne n'est pas autonome (CIDFF pour les femmes victimes de violences notamment, PASS pour des soins, etc.).

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	10	8,083
Salarié		
dont en CDI	6	4,083
dont en CDD	4	4
dont emplois aidés ⁴	3	
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :0,67.

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

L'évaluation réalisée fait l'objet d'un rapport d'activité qualitatif et quantitatif, conformément à la convention. Des bilans d'étape sont également effectués pour être présentés lors de différentes réunions institutionnelles. Les indicateurs quantitatifs retenus concernent le taux de fréquentation du public vérifiable grâce à la comptabilisation : du nombre d'entretiens formels et informels, du nombre de personnes rencontrées, une évaluation plus qualitative portera sur le recensement des problématiques et des troubles psychiques rencontrés; le nombre de liens effectués avec les différents partenaires (UMAPPP, MDM, ANPAA2A...). et l'effectivité des orientations proposées aux personnes rencontrées. Enfin la valorisation du temps consacré à l'équipe et du temps de formation continue (SCEF, FNARS, IREPS).

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année 2020. ou exercice du 01/01/2020.. au 31/12/2020..

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	20 036	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	3 500	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	16 536	74 - Subventions d'exploitation²	380 278
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	31 265	DDCSPP	118 667
Locations	18 400	ARS	40 000
Entretien et réparation	11 353	PRAPS	36 667
Assurance	347	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	1 165	CDC	145 000
		Facturation PDI	12 500
62 - Autres services extérieurs	8 978	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 120		
Publicité, publication	2 120		
Déplacements, missions	1 838	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	2 900		
63 - Impôts et taxes	20 849		
Impôts et taxes sur rémunération	15 133		
Autres impôts et taxes	5 716	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	296 702	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	207 863	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	27 444
Charges sociales	84 855	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	3 984	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	2 448	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	380 278	TOTAL DES PRODUITS	380 278
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de.....145000€⁶, objet de la présente demande représente38,13% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) SIMON Jean Michel - Directeur Général
représentant(e) légal(e) de l'association FALEP 2A par délégation

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :145000 € au titre de l'année ou exercice 20.20
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 14/05/2020 à Ajaccio

Signature

Le Directeur Général
Jean Michel SIM

insérez votre signature en [cliquant](#) sur le cadre ci-dessus

FALEP 2A
Immeuble le Louisiane BAT A
Rue Paul Colonna d'Istria - Cs30027
20181 AJACCIO Cedex 1
Tél : 04 95 21 41 97 - falepdg@falep2a.org

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS LAÏQUES ET D'ÉDUCATION
PERMANENTE

F.A.L.E.P. 2A Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

RAPPORT SYNTHETIQUE D'ACTIVITE 2019

ACCUEIL DE JOUR



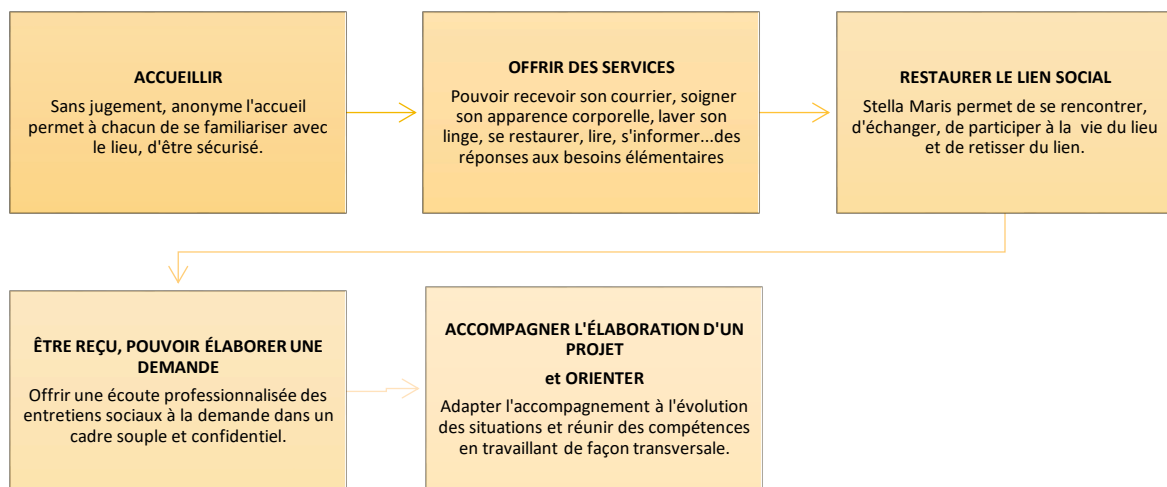
STELLA MARIS

Missions

La mission centrale développée par les accueils de jour est depuis l'origine l'accueil inconditionnel dans lequel chacun est reçu sans aucun préalable et peut y trouver :

- ◆ Un abri et des services dont l'objectif est de répondre à des besoins primaires ;
- ◆ Un accueil respectueux ;
- ◆ Une écoute attentive, bienveillante, assurée en complémentarité d'intervention entre agents d'accueils, travailleurs sociaux et psychologue ;
- ◆ Un échange convivial qui permet d'établir une relation de confiance avec des professionnels autour de différentes activités ;
- ◆ Un accompagnement social de proximité, qui tient compte de la disponibilité de la personne et de ses capacités du moment ;
- ◆ Une orientation adaptée vers des partenaires qui peuvent intervenir dans les lieux pour faciliter le relais.

Stella Maris offre l'ensemble de ces prestations aux personnes les plus en difficulté, celles qui sont à la rue et souvent « hors de tout ». Il leur permet de souffler, de se poser en journée en se sentant en sécurité, dans un lieu situé centre-ville au cœur des quartiers populaires, à proximité de nombreux services et institutions.



Personnel

Deux travailleurs sociaux, une psychologue à temps partiel, une équipe de 5 agents d'accueil et d'animation.

L'organisation de Stella Maris est articulée sur des débriefings journaliers, des réunions d'équipe hebdomadaire, des points réguliers de synthèse avec les partenaires intra-muros,

Partenariat Stella Maris participe activement à un travail en réseau. Il facilite dans ses locaux la mise en place d'une coordination de l'action envers le public de la rue établie entre les différents partenaires : SIAO 2A, écoutants 115, équipe mobile Croix Rouge, équipes des hébergement d'urgence CHU -CHRS SPERANZA et FALEP, équipe mobile psychiatrique UMAPPP, service éducatif de l'hôpital de Castelluccio, Service prévention de la FALEP2A.

Il accueille des permanences d'accès aux soins (MÉDECINS DU MONDE, ANPAA) et d'accès aux informations aux droits (CDAD).

Public

L'accueil de jour est caractérisé par sa forte fréquentation. Ce lieu est un point de repère, une porte ouverte, une entrée libre sans contrainte de rendez-vous préalable.



651 personnes différentes reçues durant l'année 2019

STELLA MARIS : ACCUEIL ET OBSERVATOIRE DU SOCIAL DONNEES 2019

L'offre d'accueil est sans contrepartie sous réserve du respect des quelques grandes règles imposées à tous.

La personne accueillie n'est confrontée à aucune obligation particulière, il n'y a aucune obligation de parcours d'insertion même si le travail du professionnel est de rechercher l'adhésion de la personne afin qu'elle exprime une demande.

La personne accueillie est totalement libre de solliciter ou non les différents types d'aide et de services qui lui sont proposés.

Ainsi la mission d'accueil des publics s'est effectuée à l'accueil de jour STELLA- MARIS dans le cadre :

- ✓ **de la collaboration avec le SIAO pour le traitement des demandes 83 évaluations sociales transmises au SIAO**
- ✓ **de l'élection de domicile 541 personnes en domiciliation.**
- ✓ **Du libre accès aux services gratuits 651 personnes bénéficiaires**
- ✓ **d'une offre d'accompagnement social pour 237 personnes suivies et de soutien psychologique 156 personnes accompagnées vers le soin**

Activité




23 845 passages sur l'année

95 passages journaliers en moyenne (inclus : service collation, douches, vestiaire, laverie, accompagnement social, accueil et orientation vers partenaires, domiciliation, ateliers animations, soutien psychologique, délivrance bons alimentaires, permanences MDM, AMPAA, UMAPP)

Au total durant l'année, 651 personnes ont fréquenté l'accueil de jour et ont pu utiliser les services proposés : cafétéria, douche, laverie, bibliothèque, jeux de société.

Les hommes isolés restent majoritaires, toutefois la proportion des femmes est en augmentation de plus de 30 % en 2019

Profil du public

74,6% de personnes isolées  des familles  avec 134 enfants mineurs 
Sur 651 personnes : 171 Femmes et 480 Hommes

Parmi les personnes isolées, le profil est majoritairement celui des hommes célibataires à près de 50% de nationalité Française.

95% des personnes qui ont renseignées les données n'ont pas de logement personnel.

Celles qui en disposent sont en fragilité, soit en raison des difficultés pour maintenir leur toit, soit en raison de leur vulnérabilité psychique.

39,7% sont à la rue et 18% en hébergement provisoire structure

36,8% sont en hébergement précaire chez des tiers.

Répartition de la population sur les différents axes



ACCUEIL et SERVICES : 651 personnes dont 480 H. 171 F.

DOMICILIATION ADMINISTRATIVE ACTIVE : 541 personnes dont 392 H. 149 F.

ACCUEIL SOCIAL : 237 personnes dont 176 H. 61 F.

ESPACE MIEUX ÊTRE : 156 personnes dont 117 H. et 39 F.

1. L'espace d'accueil prestations de première nécessité

Accueil bienveillant anonyme et immédiat.

Lorsque une personne se présente à Stella Maris, elle n'est pas tenue de décliner son identité ni de présenter ses papiers.

Les personnes accueillies cumulent les problèmes économiques, sociaux, familiaux ou de santé, et souvent le processus d'exclusion qu'elles subissent ne leur permet plus d'avoir un « chez-soi ». Elles sont écoutées par les salariés, par les partenaires du domaine de la santé et du droit qui tiennent une permanence et par l'ensemble des personnes présentes.

Notre structure d'accueil aspire à les accueillir pour qu'elles s'y sentent en sécurité.

Stella Maris constitue pour ces ménages une occasion de retrouver un espace de vie sociale protégée et adaptée.

Ainsi ils peuvent partager des moments de convivialité et d'échanges autour d'un café ou une collation, participer à des activités ludiques, culturelles ou festives (jeux de société tournoi d'échecs, ou visionnage de films-reportages commentés après la séance). Ceci permet la réinscription de ces personnes dans une forme de socialisation, elles réapprennent à créer du lien et sortent de leur isolement. Les activités ludiques ou culturelles sont une façon de mobiliser les ressources internes des personnes.

Dans le cadre des Semaines d'Information en Santé Mentale (« la santé mentale à l'heure du numérique »), des animations ont été élaborées : Une conférence de M. PIALAT sur « l'Intelligence Artificielle » était destinée à la fois à amener personnes fréquentant Stella Maris et représentants des institutions à se rencontrer autour d'une intervention de qualité suivie d'un buffet. Le succès de cette formule nous incite à renouveler l'expérience en 2020.

Un mur d'expression a été installé dans le cadre du projet de la stagiaire psychologue en Master 1 à l'université de Toulouse accueillie cette année. L'action se poursuit en 2020 et les

productions des usagers (dessins, aphorismes...) conservées sur support numérique, devraient faire l'objet d'une exposition dans les locaux dans le courant de l'année.

La bibliothèque sert également de support pour échanger avec les personnes et animer des réflexions.

Cette année de nouveaux partenariats se sont ouverts : avec le Service culturel du Musée Fesch, des visites au musée en petit groupe, ont pu être organisées ainsi qu'avec l'université de Corse, un projet collaboratif avec des étudiants en section arts appliqués a été initié : Après une rencontre avec l'équipe et une journée d'immersion dans l'accueil de jour, cinq groupes se sont constitués avec pour objectif d'élaborer un projet de design de service pour donner une nouvelle image aux locaux de Stella Maris.

Toutes ces animations ont permis de faciliter la création de nouveaux liens, d'élaborer ou de conforter une relation de confiance avec les usagers et entre usagers.

95 PASSAGES journalier en moyenne (inclus : service collation, douches, vestiaire, laverie, accompagnement social, accueil et orientation vers partenaires, domiciliation, ateliers)

	2016	2017	2018	2019
HOMMES	20502	23995	25753	21273
FEMMES	2498	2600	2819	2407
ENFANTS	-	131	204	165
TOTAL	23131	26799	28490	23845

Catégorie d'âge des personnes	Nombre	%
18-30 ans	137	21
31-60 ans	416	64
61 et plus	98	15
TOTAL	651	100 %

Comme chaque année, de nombreuses nationalités ont été reçues à Stella Maris, avec autant de langues et de cultures différentes.

%	2014	2016	2017	2018	2019
Corse	30.6	29.6	24	15	30
Continent	10.1	18.8	21	29	22
Union Europ.	15.4	18.3	22	29	22
Hors Union Europ	43.9	33.2	33	27	26

Les services gratuits

Service Douche :

- Douche homme : 1192
- Douche femme : 42



Service vestiaire : privilégie la relation à la personne : travail sur l'image de soi, recherche de vêtements adaptés aux situations (ex. recherche d'emploi).

- Vestiaire homme : 230
- Vestiaire femme : 27
- Service laverie : buanderie où laver et sécher son linge
- Laverie homme : 1306
- Laverie femme : 100

Un espace détente et collation :

Possibilité de consommer une boisson chaude, des jus de fruits, un petit déjeuner, de lire le journal, d'emprunter un livre à la bibliothèque, de se reposer, de rencontrer d'autres personnes, de jouer à des jeux de société, visionner un film...



Un point d'accès Internet encadré par un agent d'accueil

Un autre service associé a vu le jour en 2020, la possibilité pour le public d'utiliser un HOT SPOT in situ, c'est-à-dire que l'accès à Internet devient gratuit pour un temps limité de trois heures par personne. Cette initiative permet aux personnes n'ayant pas les moyens de payer un accès internet de pouvoir communiquer avec leur famille notamment pour les personnes d'origine étrangère. Cela permet aussi à une catégorie du public plus autonome d'avoir accès aux organismes en ligne pour actualiser leur situation (pôle emploi, CAF, CPAM, MSA...) pour effectuer des recherches d'emploi et bons nombre d'autres services.



L'élaboration de bons vestimentaires, garage, meubles, location de véhicules.

La délivrance des bons alimentaires est un des socles de la création du lien avec le public, il s'agit d'établir un diagnostic ponctuel de la situation sociale et financière du ménage. Ce diagnostic permet d'orienter les bénéficiaires vers les dispositifs alimentaires pour répondre à un besoin de première nécessité.

Il permet aussi de réorienter le public vers un travailleur social de nos services lorsque cela est nécessaire ; une évaluation de la situation sociale est effectuée et un accompagnement social est proposé.

La majorité du public bénéficiaire de ces bons alimentaires sont SDF et domiciliés administrativement à Stella Maris, toutefois, l'ancrage territorial de la structure et sa facilité

d'accès en terme d'horaire fait que des personnes en difficulté , hébergées ou en logement continuent de solliciter nos services sur les aides alimentaires.

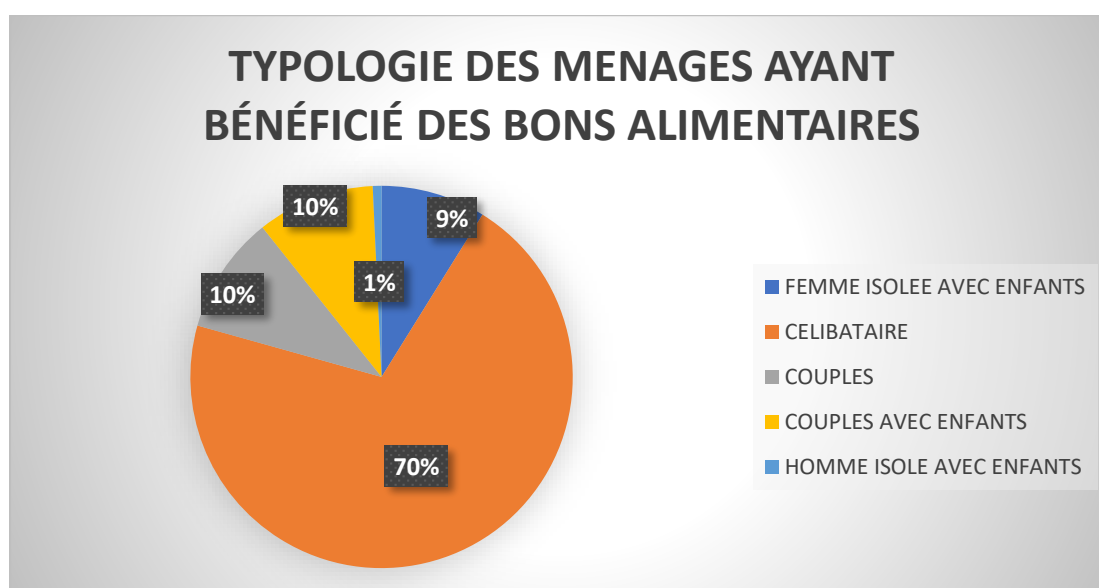
C'est aussi le moyen d'établir un relais et un nouveau point d'ancrage avec les services sociaux de l'UTAS et/ou du CIAS.

L'élaboration de bons alimentaires pour des dispositifs d'aide alimentaire de la ville a concerné au total 253 ménages. Les denrées sont délivrées par Présence Bis, et le Secours populaire.

Nombre de bons alimentaires « secours populaire » délivrés au total sur l'année : 96 bons

78 ménages sont concernés,

Nombre de bons alimentaires « présence bis » délivrés au total sur l'année : 395 bons ménages
175 ménages concernés,



2. la domiciliation administrative à Stella maris

Il s'agit d'un réel point de départ qui permet aux travailleurs sociaux un premier lien avec des personnes isolées et souvent en rupture de droits. A travers les différents entretiens menés par les travailleurs sociaux pour réaliser une domiciliation, une véritable rencontre permet d'informer et d'aider ces personnes. Lors d'une première demande le temps consacré à l'entretien est au minimum de 30 minutes. Ces entretiens peuvent générer de la part des personnes en amont de la domiciliation ou lorsque ces dernières sont domiciliées, de nombreuses sollicitations nécessitant des orientations mais également un travail de suivi qui s'amorce dans notre service. L'entretien social réalisé, une synthèse peut être rapidement examinée en réunion d'équipe pour les situations d'urgence afin d'apporter d'éventuelles solutions aux problématiques exposées par le demandeur. Notre équipe veille à rendre efficiente les réponses apportées aux questionnements de ces personnes, soit en interne soit par l'articulation avec différents partenaires et acteurs des secteurs d'intervention sociale et sanitaire.

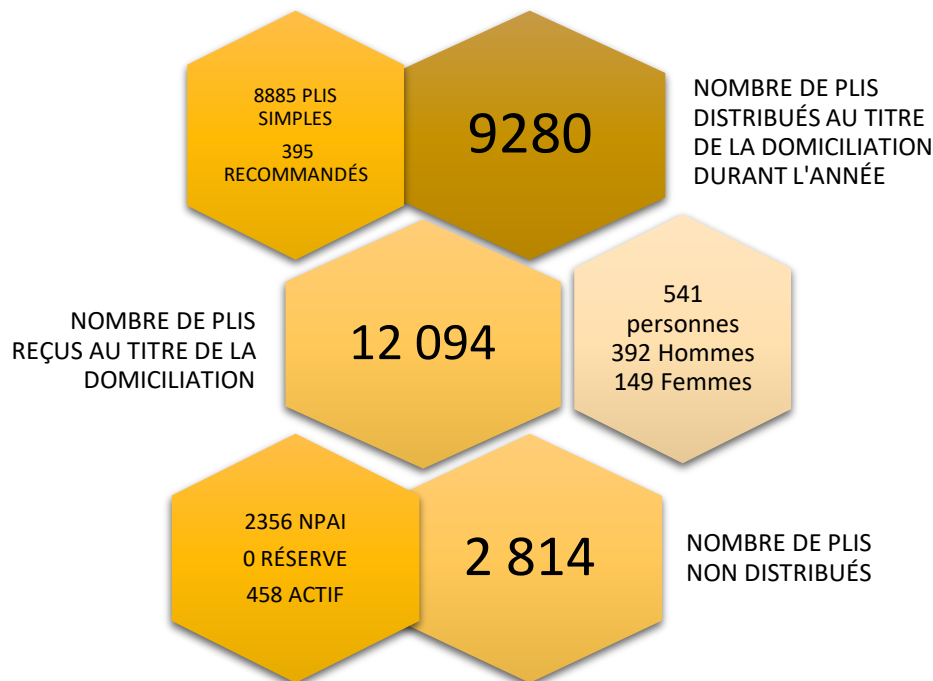


parmi les 541 personnes domiciliées, 248 nouvelles personnes ont été reçues en premier accueil en 2019.

2019 est une année particulière pour le service de domiciliation, avec comme atout majeur :

★Le renforcement des compétences du personnel dédié aux premières évaluations par un travail collaboratif sur l'évaluation des outils et une formation avec notre partenaire le C.D.A.D sur la partie législative,

★La mise en place d'un logiciel spécialisé avec un coffre-fort numérique, assorti d'une action de formation pour l'ensemble des salariés. En 2020 Stella Maris se dote d'un outil de travail permettant de maîtriser en temps réel les flux et l'activité du service. Ce nouvel outil est un logiciel dédié aux accueils de jour il s'appelle « **Adileos** ».



Nous comptabilisons en moyenne **95 personnes différentes** qui entrent et sortent quotidiennement de l'accueil de jour. Parmi les passages enregistrés ceux en lien avec l'activité courrier représentent. Les domiciliations en réserve concernent les personnes qui ne se sont pas présentées pour retirer leur courrier depuis plus de trois mois. En 2019 nous avons supprimé « la réserve ». Passé le délai de trois mois, le courrier est systématiquement renvoyé en NPAI comme l'exige la réglementation de la domiciliation.

9352 PASSAGES POUR LE COURRIER ont été enregistré



3. Sur la mission d'accompagnement social de Stella Maris

La particularité de l'accompagnement social de proximité et du soutien psychologique proposé par l'équipe de Stella maris réside dans la prise en compte de la disponibilité et des capacités du moment de la personne. Cette souplesse, permet de réaliser des entretiens sociaux facilitant l'ouverture de droits 237 personnes majoritairement des hommes (176 H et 61 F), l'accès à l'aide alimentaire (228 ménages). L'accompagnement vers l'hébergement-logement et la préparation à l'emploi. Les objectifs sont révisés au quotidien et adaptés non seulement à la demande de la personne mais également au moment où elle est dans la possibilité de l'exprimer.

Le travail est ainsi d'amener progressivement les personnes qui se sentent exclues à exprimer en confiance leurs besoins et leurs attentes. Ainsi 4657 entretiens psycho-sociaux ont été réalisés en 2019 permettant de soutenir et d'accompagner 393 personnes dont 156 vers le soin.

Cette année plus que les autres, l'équipe a fait le choix de se recentrer sur le public cible de la structure : Les populations en errance. 70 % de Sans Domicile Fixe et 18% de personnes hébergées en CHRS ou chez des tiers. (ce qui explique la diminution du nombre de suivis) Pratiquement, la moitié des personnes accompagnées par les travailleurs sociaux perçoivent moins de 560 euros par mois, 30 % de personnes sans ressource et 19 % de bénéficiaires du RSA. Les personnes disposant d'un logement ont été réorientées de manière quasi-automatique sur les services territoriaux et/ou municipaux a même de les prendre en charge. Un relais est organisé en collaboration avec différents travailleurs sociaux (CDC, CIAS, AVDL,IML) lors des périodes d'accès au logement, où lorsque des personnes nous saisissent spontanément, alors qu'elles éprouvent des difficultés dans leur logement.

L'accompagnement social à Stella Maris est centré sur l'ouverture des droits, qu'ils soient financiers, demande de RSA, inscription à Pôle Emploi ou qu'ils soient en lien avec la santé, première immatriculation à la sécurité sociale, demande de CMUC. Ce travail constitue la première réponse faite aux usagers car ces solutions répondent à des besoins primaires. L'accompagnement social généraliste s'appuie sur la libre adhésion, la demande est formulée par l'usager lui-même. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre institutionnel et les missions globales de l'accueil de jour. Il repose sur une prise en charge globale des besoins de la personne par le biais d'un travail relationnel et éducatif. En raison du principe de libre adhésion essentiel dans notre structure, nous allons essayer de respecter au mieux le rythme de la personne, parfois les premières démarches après la domiciliation ne vont être réalisées qu'au bout de quelques mois.

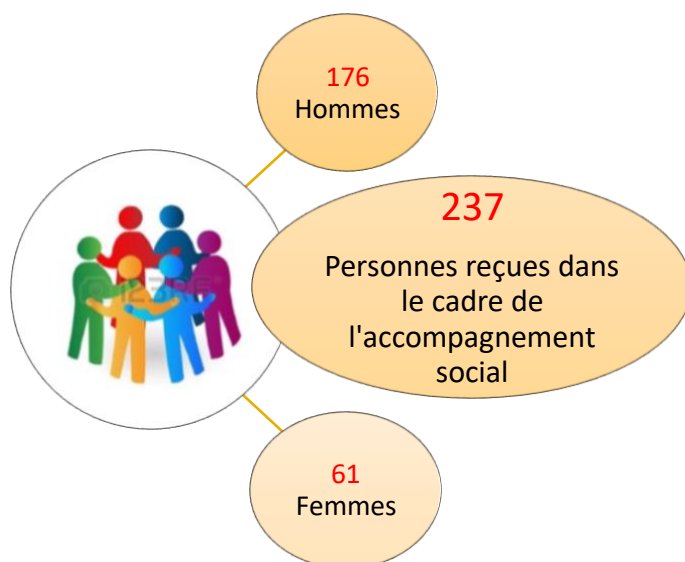
Les entretiens et les suivis ont été réalisés par deux travailleurs sociaux. Des fiches d'actions journalières sont complétées au fur et à mesure que les démarches sont entreprises et les mises en relation effectuées.

On peut constater dans les tableaux, que les démarches et les liaisons/orientations en lien avec le logement et l'hébergement prennent une place prédominante dans les actes posés avec les usagers, elles représentent 28% des actions. Le désir des personnes d'avoir « un chez moi » est légitime, nous multiplions donc avec eux les demandes d'hébergement, 83 évaluations sociales transmises au SIAO cette année. La dématérialisation totale des demandes de logements

sociaux est un frein important car la plupart des personnes non pas d'accès internet et parfois pas de téléphone.

Dans le cadre de la prise en charge des usagers, les travailleurs sociaux de l'équipe participent régulièrement aux réunions organisées par le SIAO, concernant les demandes d'hébergement et celles concernant les acteurs de l'Urgence.

Les personnes accompagnées



92% du public est sous le seuil de pauvreté

répartition par type de ressources

	2019	
	Nb	%
RSA	44	19
Sans ressource	72	30
AAH / PI	35	15
Retraite	22	9
Allocations Chômage	22	9
Emploi / Formation	35	15
Autres	7	3
TOTAL	237	

70% des personnes sont à la rue

La répartition des entretiens par type de « logement »

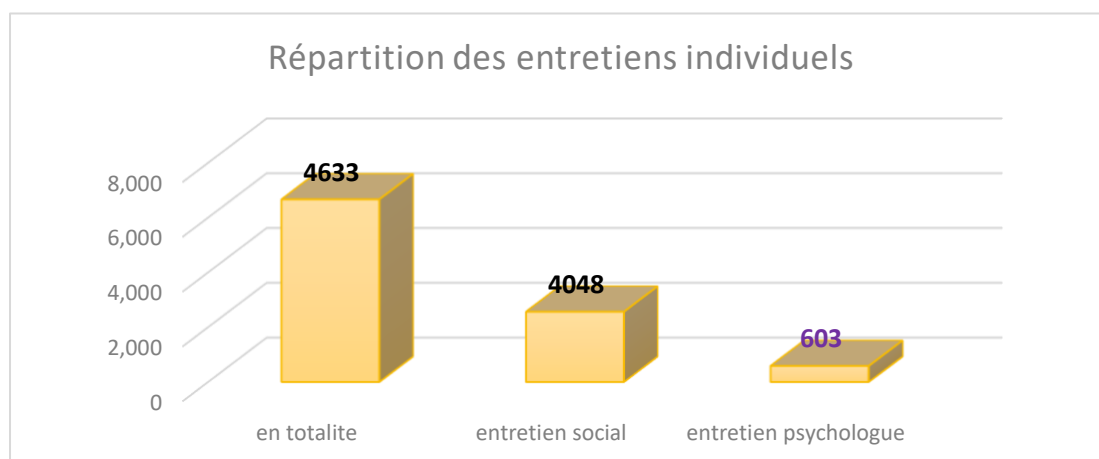
Type de logement

	Nb	%
Domicile (logt, chambre...)	25	11
Résidences sociales	2	1
Amis/famille	39	16
CHRS	4	2
SDF (Squat, caravane, CHUS,...)	167	70
Total	237	100

Tous les entretiens liés à la domiciliation administrative sont réalisés par les deux travailleurs sociaux. Elles ont également réalisés :

4 048 entretiens de suivi. Ce chiffre prend en compte les entretiens d'accueil, d'évaluation et de suivis.

Ce qui équivaut à 4 633 entretiens sur l'année.



Actions entreprises dans le cadre des suivis

Démarches	Nombre
liées au logement / hébergement	712
liées à la santé	442
liées à la retraite	58
liées aux prestations sociales/ressources	515
liées à l'identité	33
liées à l'emploi et à la formation	287
liées à la justice	47
liées à la scolarité	10
liées aux impôts	265
Autres* aide à la mobilité, aménagement, assurance, vétérinaire...	201
Total	2570

Dans le cadre des accompagnements, de nombreuses liaisons ou orientations sont réalisés

Orientations / liaisons	Nombre
Liées au logement	71
Liées à la santé	65
Liées à la retraite	56
Liées aux prestations sociales/ressources	237
Liées à l'identité	24
Liées à l'emploi/formation	97
Liées à la justice	53
Liées à l'aide sociale (partenaires sociaux)	405
Diverses	157
UMAPPP	216
CHUS	78
CHRS / Action logement / SIAO	242
Total	1701



l'espace mieux-être

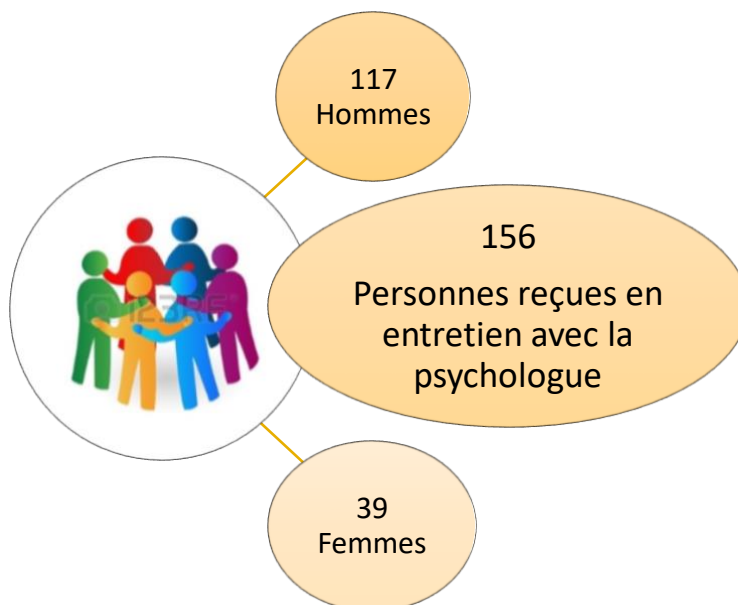
L'espace Mieux-Être vise « l'écoute de la souffrance psychique », à la demande, dans un délai extrêmement court (sur l'instant ou dans tous les cas, moins d'une semaine).

Il offre un instant pour se dire, une respiration, un lieu où redevenir acteur de son histoire, où réélaborer ce qu'il en est de son identité. La plupart du temps, les usagers des accueils de jour adoptent alternativement et à des degrés divers trois types de comportement vis à vis de leur état de santé : refus de soins, négligence et acceptation des soins. Il se crée ainsi une dynamique de rapport à la santé qui est au principe de la non-compliance.

Il existe une divergence entre les représentations de structures de soins de droit commun et les représentations des personnes sans domicile pour qui la santé peut constituer un problème secondaire comparativement à la satisfaction de leurs besoins immédiats ou de leurs addictions diverses. Leurs attentes vis-à-vis de la médecine en général peut se résumer par un minimum de contraintes et un maximum d'écoute. C'est dans la souplesse de ce lieu d'accueil qu'ils peuvent trouver plus facilement cette écoute et cette temporalité différente.

L'intervention d'une psychologue quasi au quotidien, intégrée dans le paysage de Stella Maris permet indéniablement d'améliorer la compliance de ces personnes «SDF» et de rendre, à leurs yeux, le recours aux soins plus acceptable.

la population bénéficiant de l'espace mieux-être



La population fréquentant l'Accueil de Jour est par essence hétéroclite sur le plan culturel, social, linguistique, les problématiques présentées sont tout aussi diverses. Elles touchent plusieurs champs de la vie et couvrent une large partie de la nosographie psychiatrique adulte. Certains traits sont pourtant communs à la quasi-totalité des personnes accueillies. Ils sont le plus souvent liés au contexte mais ont tendance à se chroniciser du fait même de l'enlisement de la personne dans un mode de vie précaire. Il en va ainsi pour les troubles anxieux, les troubles dépressifs et les comportements addictifs qui deviennent à leur tour des freins à une possible resocialisation.

Sur l'année 2019, **156 personnes différentes ont été reçues** ce qui montre le besoin pour cette population d'être entendue inconditionnellement par un professionnel, de s'approprier un lieu où se dire.

La tendance amorcée en 2018 se poursuit en 2019 : on constate une diminution du nombre de personnes reçues (-16) alors que le nombre d'entretiens augmente sensiblement. Autrement dit, les mêmes personnes ont été reçues plus souvent. Dans le monde incertain de la grande précarité, un lien a pu être tissé et pérennisé.

Le déséquilibre entre hommes et femmes est relativement proportionnel à celui de la population globale fréquentant l'Accueil de Jour. On note une diminution importante du nombre de femmes reçues (25% en 2019 contre 32% en 2018). Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées (prise en charge et hébergement plus rapides, orientation sur les dispositifs de droit commun possible, etc).

On a choisi de distinguer 7 catégories principales de difficultés ayant une origine purement psychoaffective ou un retentissement direct dans ce registre (c'est pour cela que se sont ajoutés tout naturellement aux troubles psychiques les difficultés sociales et les problèmes de santé). Une personne ne peut se résumer à la somme de ses comportements ou de ses symptômes. Elle est le produit d'une histoire, y compris trans-générationnelle, d'un contexte, d'un état, d'une structure de personnalité, etc....

(en %)	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Troubles psychiatriques	55.7	64.1	54.7	51.6	47.6	50.2	48.6
Troubles anxieux	88.4	93	88.9	95	90.5	91.4	86.1
Troubles dépressifs	68.5	69.3	68.4	72.2	60.5	62	45.1
Problèmes de santé	81.4	70.5	69.4	70	68.2	68.9	68.75
Problèmes avec l'alcool	39.7	41	34.7	44.4	28.2	37.4	35.4
Conduites addictives *	33.9	32.9	21.5	28.8	21.7	18.7	18
Difficultés sociales	89.7	86.1	80.5	92.2	82.9	94.6	86.1

Les personnes reçues peuvent être comptabilisées dans plusieurs catégories à la fois. La multiplicité de problématiques rend les prises en charges longues ou difficiles à mettre en place. L'ouverture des nouveaux locaux en 2017 et le retour progressif, à partir du second trimestre, à une fréquentation importante ont amené en 2018 une population aux problématiques complexes. Ceci explique l'augmentation massive des pourcentages dans toutes les catégories repérées.

Concernant les troubles psychiatriques, des orientations progressives sur l'UMAPP ont pu être faites avec hospitalisation ou mise en place d'un protocole de soins ambulatoires. Ainsi, la proportion de personnes présentant ces troubles revient sensiblement au même niveau qu'en 2017. Néanmoins, les remarques des années antérieures faites sur les personnes souffrant de troubles psychiatriques restent hélas d'actualité et l'augmentation au fil des années est régulière (+ 5% en 5 ans).

Le nombre de personnes présentant des problèmes de santé a beaucoup augmenté du fait que la permanence de Médecins du Monde à Stella Maris a maintenant lieu tous les mardis, faisant souvent le relai sur la PASS de l'Hôpital de la Miséricorde. C'est un « parcours de santé » qui se met progressivement en place entre médecin, psychologue, travailleurs sociaux et infirmiers qui tentent de travailler en coordination. La création sur la fin 2019 d'un poste de Médiateur Santé devrait confirmer cette tendance pour 2020.

On note un retour aux chiffres de 2017 pour les troubles anxieux et dépressifs, comme si 2018 avait constitué « un pic ». La proportion de personnes adoptant des conduites addictives (alcoolisme compris) augmente régulièrement d'année en année.

Si on observe ces chiffres de manière longitudinale, on observe une fluctuation sur 2 ans : pourcentages élevés les années paires et diminution les années impaires. Il semble que ces 24 mois constituent le temps nécessaire pour stabiliser de nombreuses situations.

La difficulté pour cette population très éloignée du soin est d'adhérer d'emblée à un dispositif de droit commun type CMP ou médecine libérale alors que le besoin est réel. Autrement dit, l'exclusion n'est pas toujours le fait de la société. Elle participe aussi d'un mouvement individuel de la part des personnes désocialisées.

Pour l'année 2019, 156 personnes ont donc été reçues en entretien par la psychologue qui a réalisé **603 entretiens** :

- **250 entretiens formels** (contre 288 en 2018)
- **353 entretiens informels** (contre 297 en 2018) : cette augmentation est en grande partie liée au fait que des personnes très désocialisées ont été suivies cette année.

Pour celles-ci, l'entretien formel, en face à face dans un bureau est anxiogène. Il faut donc s'adapter aux possibilités de chacun pour que puisse s'ouvrir un espace où se dire.

18.5 % (contre 20.2 % en 2018) des personnes suivies ont été reçues **6 fois et plus**. Les personnes suivies sont souvent dans le déni de leur problématique mais éprouvent un réel mal-être. Les entretiens réguliers permettent de contenir l'angoisse, de renforcer le Moi (instance psychique qui mobilise les défenses internes de la personne), d'avoir une première expérience de ce que peut être une relation thérapeutique. Certaines ne se sentent pas prêtes à entrer dans un dispositif de soin de droit commun et préfèrent être suivies à Stella Maris même. Pour d'autres, le droit commun reste, pour diverses raisons, inaccessible. Certaines personnes présentant soit des troubles psychiatriques, soit des troubles réactionnels ont été reçues, à leur demande, plusieurs fois par semaine.

* **8.3 %** (contre 8.7 % en 2018) des personnes suivies ont été reçues entre **4 et 5 fois** cette année. Si elles ne quittent pas la région, elles pourront être soit orientées soit suivies régulièrement.

* **64.7 %** (contre 65.5 % en 2018) des personnes ont été vues entre **1 et 3 fois**. Elles ont pu être orientées rapidement vers un service adapté ou ont quitté la région. Y sont comptabilisés aussi les anciens suivis qui reviennent de manière très ponctuelle donner de leur nouvelles et vérifier la pérennité du cadre.

A ces personnes s'ajoutent celles qui, connues de longue date, n'ont pas été reçues mais pour lesquelles des demandes d'information et des temps de liaison plus ou moins importants ont dû être dégagés (soit 8.3 %).

L'orientation, autre versant de l'activité de la psychologue auprès des personnes, est une prise de contact qui aboutira ou pas. Pour l'Espace Mieux-être, elle comprend souvent un retour au soin, un maintien de celui-ci, un accès aux droits à moins qu'elle ne vienne répondre à un besoin élémentaire.

Registre MEDICAL	2019	2018	2017	2016	2015
UMAPPP	59	68	58	53	30
Médecins du Monde	88	60	61	51	58
ANPAA 2A	16	19	13	18	17
Psychiatrie (CMP + HP) (CISA/CMPP)	25	33	27	25	11
Médecine libérale	14	18	19	10	8
Hôpital général + PASS + UMCS	33	30	44	34	23
CDAG	0	2	4	2	1
MAIA + ASSOC. PATIENTS	0	2	6	-	-
LHSS / CHUS	6	-	-	-	-
Autres	2	2	1	-	-
TOTAUX	243	234	233	193	148

- Les orientations vers l'hôpital psychiatrique sans passer préalablement par l'UMAPPP se justifient lorsqu'un suivi est déjà engagé ou lorsque la situation relève de l'urgence et non d'un accompagnement vers le soin. La diminution des problématiques psychiatriques implique une diminution des orientations vers la psychiatrie et vers l'UMAPPP. Comme on le voit, l'UMAPPP reste un partenaire privilégié.
- Le nombre d'orientations vers l'ANPAA2A a diminué alors que le nombre de problématiques addictives a augmenté. Les permanences régulières de l'ANPAA2A (1 semaine CARRUD, 1 semaine CSAPA) sont mieux repérées par la population, rendant l'orientation peu nécessaire. Lorsque les personnes souhaitent travailler cette problématique, elles se rendent à leur permanence. Les chiffres renseignés ci-dessus sont essentiellement des réorientations après une rupture de soin accompagné de culpabilité (« que vont-ils penser de moi, j'ai échoué, j'ai rechuté... »)
- La consultation de Médecins du Monde est souvent l'occasion d'aborder une problématique anxieuse importante, un stress post traumatique, une difficulté à vivre une maladie chronique. Elle est l'occasion d'une orientation vers les travailleurs sociaux pour l'accès aux droits tels que AME, ACS... Le médiateur santé sera directement sollicité dans ce cadre.

	2019	2018	2017
Nombre de personnes reçues	97	74	73
Nombre d'actes (consultations)	254	205	172
Nombre d'entretiens avec le psychologue	110	Non r.	Non r.
Nombre d'entretiens avec un travailleur social	50	Non r.	Non r.

On note une augmentation progressive du nombre de personnes ayant recours à ce service comme du nombre de consultations. La venue en renfort d'un second médecin a permis d'ouvrir la consultation tous les mardis après-midi, ce qui explique cette augmentation substantielle.

Ces chiffres dénotent un besoin important d'accès à la santé mais souvent aussi une auto-exclusion du droit commun pour les personnes y ayant recours (difficulté d'accès à l'hygiène, barrière linguistique, peur du jugement ou de la discrimination...). Le fait que les permanences soient toujours assurées par les deux mêmes médecins est un premier pas vers les dispositifs de droit commun type Médecin Traitant.

L'augmentation globale du nombre d'orientation dans le champ médical confirme l'ancrage de l'espace mieux-être dans le registre de la santé et son bon repérage par le public.

Pour 114 situations, un travail en synergie avec le pôle social est indispensable au regard des difficultés des personnes qui sont multifactorielles. La psychologue contribue à l'élaboration de projet de soin ou de réinsertion pour des personnes dont les situations sont particulièrement complexes. Un lien avec d'autres partenaires peut s'avérer nécessaire, ces temps de liaisons consacrés aux personnes représentent 86.16 % des échanges partenariaux. Les 13 % restant sont occupés par les échanges autour de l'organisation d'actions commune ou de réunions pour l'harmonisation des prises en charge dans des cas complexes, aux problématiques multiples.

La fonction d'observatoire social de l'accueil de jour confère à Stella Maris un rôle central auprès des partenaires institutionnels et de terrain. En 2019 les nouvelles articulations partenariales ont permis de développer une complémentarité intéressante pour répondre aux besoins des personnes reçues, que nous poursuivrons dans le développement de notre projet de médiation social-santé avec une réorganisation complète des espaces de Stella maris.

L'instauration d'une relation de confiance entre les personnes reçues et accompagnées et notre équipe est un enjeu important qui a pu rendre tangibles toutes les actions qui ont été menées durant l'année.

Le passage pour bénéficier d'un service, le partage lors d'un temps d'animation, les entretiens, les rencontres dans Stella maris avec les partenaires, tous ces instants qu'ils relèvent du collectif ou de l'individuel créent du lien social.

L'équipe de Stella maris s'efforce de faire vivre le lien social par sa présence quotidienne auprès des personnes en situation d'isolement et de rupture afin de contribuer à leur mieux-être, d'accroître leur confiance (en elles-mêmes et aux autres) et offrir ainsi une réelle passerelle de la rue vers la société.

**Etat récapitulatif des financements annuels
versés à l'association la FALEP par la Collectivité de Corse
Année 2019**

Direction compétente	Objet du financement attribué		Montant 2019	Observation
Direction de l'insertion et du Logement	Domiciliation administrative Portivechju	Fonctionnement	15 895,00 €	Co-financement avec la Ville de Portivechju Reconduction prévue pour 2020 : 17 600 €
	Accueil de jour (CHRS)	Fonctionnement	145 000,00 €	Co-financement avec l'Etat Reconduction prévue pour 2020 : 145 000 €
	Hébergement d'urgence en nuitées d'hôtel	Fonctionnement	82 313,00 €	Co-financement avec l'Etat Reconduction prévue pour 2020 : 81 013 €
	Hébergement d'urgence en logement de transition	Fonctionnement	54 000,00 €	Co-financement avec l'Etat Reconduction prévue pour 2020 : 54 000 €
	Foyer éducatif FALEP	Annexe Jeunes majeurs	1 011 550,56 €	Tarifification (montant variable annuellement)
Direction de la Protection de l'Enfance	FALEP Centre d'hébergement Service Prévention	- Accueil Mère/Enfant - Plan pluriannuel de redressement 2017-2023	570 193,60 €	Tarifification (montant variable annuellement)
	FALEP Service Prévention	- Médiation familiale - Prévention spécialisée	1 030 876,47 €	Dotations globales annuelles